

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2024-64 : Création d'une structure multi-accueil et d'un Relais Petite Enfance communautaires sur la Commune de Valréas – Demande de subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse dans le cadre du dispositif « Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant » – Approbation

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, pour la durée de son mandat, pour notamment *solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de l'ensemble des institutions publiques ou privées intéressées,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que la CCEPPG souhaite réaliser une structure pour l'accueil de trente-neuf enfants de 10 semaines à 3 ans (soit 90 à 110 inscrits), qui viendra remplacer l'actuelle crèche de Valréas qui, située dans des locaux anciens, est inadaptée à une extension in situ et ne permet pas la création de places supplémentaires,

CONSIDERANT qu'en parallèle, il est apparu nécessaire et opportun de concevoir ce nouvel espace dans une démarche de pôle d'accueil du jeune enfant, en y accolant le Relais Petite Enfance communautaire, démarche permettant de mutualiser un espace de motricité,

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse peut financièrement soutenir ce type de projet, dans le cadre du « Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant »,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER un financement portant sur la construction d'une structure multi-accueil auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, dans le cadre du « Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant », d'un montant de 646.500,00 €, correspondant aux différentes attributions par places existantes et places nouvelles, étant précisé que le coût de la structure multi-accueil a été évalué à 2.477.989 € HT représentant 91% d'un coût global de 2.723.065 € HT.

Article 2 : DE SOLLICITER un financement portant sur la construction d'un Relais Petite Enfance auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, d'un montant de 122.538,00 €, correspondant à 50% du coût du Relais Petite Enfance, évalué à 245.076 € HT, représentant 9 % d'un coût global du projet de 2.723.065 € HT.

Article 3 : DE PRECISER que cette demande de financement est conforme au plan de financement global de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

